



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 6 JUILLET 2017

2017-34 COUTS D'ACCES AUX SERVICES TRANSITION ENERGETIQUE

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 6 juillet, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 29 juin 2017, s'est réuni à la salle de l'Abbatiale, à Saint-Philbert de Grand Lieu (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 19
Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Titulaires absents :

Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Jérôme RIPAIRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Arrivée en cours de séance

Monsieur Bernard LEBEAU, lors de l'examen du projet de délibération 2017-35

Secrétaire de séance : Philippe MENUT

Affichage le 7 juillet 2017

2017-34 COUTS D'ACCES AUX SERVICES TRANSITION ENERGETIQUE

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDELA n°2016-39 du 8 décembre 2016,

Vu les statuts du SYDELA.

Le SYDELA a mis en place un service dédié à la Transition énergétique, qui a vocation à réaliser des études et à fournir des conseils aux collectivités en matière d'efficacité énergétique.

Pour ce faire, le SYDELA propose d'apporter les aides suivantes :

Opération	Cadre d'intervention	Bénéficiaires
Service de CEP	Participation commune ou commune / communauté de communes 0,40 cts € / hab	Adhérents SYDELA
Outils de suivi des consommations énergétiques	Proposé gratuitement aux adhérents du groupement gaz & électricité du SYDELA	Adhérents groupement achat SYDELA
Etude d'opportunité solaire	Prise en charge de 2 études /ans , au-delà 50 % à la charge du demandeur	Adhérents SYDELA
Audit énergétique	Prise en charge de 20 % du montant de l'audit	Adhérents SYDELA
Diagnostic énergétique	Coût de 500 € /bâtiments	Adhérents SYDELA
Outils de prospective énergétique Prosper	Mise à disposition gratuite des collectivités adhérentes	Adhérents SYDELA

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- De valider les modalités financières qui lui ont été présentées.

